

(1)

(N° 136.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 17 MARS 1838.

RÉFORME DES LOIS SUR LA MILICE.

(Pétitions présentées à la Chambre, du 25 décembre 1837 au 10 mars 1838.)

RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA COMMISSION (1), PAR M. COOMANS.

MESSIEURS,

Votre commission m'a chargé de vous présenter le rapport sur les pétitions, relatives au recrutement de l'armée. Dans l'impossibilité où elle s'est trouvée d'examiner les nombreux documents et les graves questions qui se rattachent à ces pétitions, elle s'est bornée, après avoir entendu la lecture du rapport, à en adopter les conclusions, en laissant à l'auteur la responsabilité des faits et des vues qui y sont exposés.

Le mode de recrutement forcé, par voie de loterie, introduit chez nous depuis la conquête de nos provinces par la première république française, a toujours soulevé tant de réclamations et de plaintes qu'on peut le considérer comme une des innovations les plus difficiles à faire pénétrer dans nos mœurs. Lors de la création du royaume des Pays-Bas, le recrutement volontaire fut promis à nos populations et servit, en effet, de base au système de milice consacré par la loi du 8 janvier 1817. Après quelques efforts insuffisants pour composer, de la sorte, une armée permanente, le gouvernement du roi Guillaume I^{er} transforma, dans la pratique, l'exception en règle, et le service fut rendu généralement obligatoire au moyen du tirage au sort, tempéré par le remplacement mercenaire au profit des familles aisées. En 1831, le Congrès national déclara qu'il était urgent de pourvoir à l'organisation de l'armée. Cette prescription n'a été qu'incomplètement

(1) La commission était composée de MM. VANDER DONCKT, président, PIRSON, COOMANS, VAN RENYNGHE, PIRMEZ et THIEPONT.

exécutée : le recrutement, base de tout établissement militaire, n'a pas été modifié. Le Gouvernement, il est vrai, a reconnu à diverses reprises que nos lois de milice étaient vicieuses en plusieurs points et qu'il serait utile et équitable de les réformer. Il nous présenta même, en 1852, un projet de réforme, examiné dans les sections de la Chambre. Mais ce projet, qui provoqua de graves dissentiments, resta enfoui, pendant cinq années, dans nos cartons, et disparut, avec tout notre arriéré législatif, sous le coup de la dernière dissolution.

L'ajournement indéfini d'une réforme impatiemment désirée, semble expliquer le nombre extraordinaire de pétitions qui nous furent adressées à partir des derniers jours du mois de décembre. A notre rentrée, le 19 janvier, nous eûmes à prendre connaissance de six cents pétitions environ, portant plus de onze mille signatures, et émanant de conseils communaux, d'électeurs, de pères de familles et d'autres citoyens belges, sans distinction de parti ni de classes. Une foule de journaux de toute opinion s'associèrent à ce mouvement et contribuèrent à l'étendre. La lecture de ces journaux et la vérification des documents qui nous occupent, démontrent clairement, ce semble, qu'on aurait tort de croire que le pétitionnement est une œuvre de parti ou le fruit d'une agitation factice. En quelques semaines 1,800 pétitions contenant 70,000 signatures nous avaient été envoyées. De tels résultats ont une signification sérieuse qu'il est de notre devoir d'apprécier sainement, au seul point de vue de l'intérêt national.

On essaiera, dans ce rapport, de présenter une analyse exacte des documents soumis à la Chambre et d'exposer la question telle que les pétitionnaires l'ont comprise et qu'elle s'offre à nos délibérations. On ne négligera pas d'opposer à leurs arguments les réponses dont ils sont susceptibles.

La première pensée de votre rapporteur, Messieurs, fut de vous rappeler, avec quelques détails, les divers systèmes de recrutement pratiqués dans le monde civilisé, ancien et moderne. Il se proposait de démontrer ainsi que la loterie militaire, invention relativement récente, puisqu'elle ne date que de la fin du XVIII^e siècle, n'est point indispensable à la formation de belles et bonnes armées souvent couronnées par la victoire. Il avait préparé depuis longtemps les éléments de cette étude. Mais, cédant au désir que vous avez bien voulu lui exprimer de ne pas retarder le dépôt de son rapport, et ne voulant pas insérer dans nos annales parlementaires un gros volume d'histoire qu'il compte publier à ses frais, il s'est décidé à ne vous soumettre qu'un travail ordinaire, pour lequel il sollicite votre indulgence.

Voici donc comment raisonnent la plupart des pétitionnaires :

A quelque point de vue qu'on se place, la conscription est injustifiable. Instituée dans un intérêt général, elle n'atteint qu'un petit nombre de familles, laissant affranchies d'un lourd impôt celles que le hasard du sort, de la naissance, de la fortune et de la santé favorise. Elle crée ainsi des privilèges importants à une époque où l'on se vante de les avoir effacés tous. Elle est inégale et inique, même envers les 10,000 citoyens qu'elle frappe annuellement, car les uns sont obligés de servir en personne (c'est-à-dire de perdre plusieurs années de leur liberté, les plus belles années de leur vie et les plus favorables à l'apprentissage d'un métier ou à la formation d'une carrière), tandis que les autres se libèrent au moyen d'un sacrifice d'argent. La conscription est pareillement réprouvée par le

grand principe économique de la division du travail ; elle force à apprendre le métier des armes une foule de Belges qui n'en retirent aucun profit, et qui s'empressent de l'oublier dès qu'ils rentrent au foyer paternel ; enfin, elle n'est pas même avantageuse à la discipline et à la consistance militaires, car il est indubitable que des jeunes gens, enrôlés contre leur gré et exercés pendant deux ou trois ans seulement, sont moins disposés et moins aptes à faire leur devoir en face de l'ennemi que ne le seraient des volontaires, rompus à toutes les fatigues du métier et envisageant le service comme une carrière d'un avenir assuré pour eux.

Nos lois fondamentales et nos mœurs exigent l'égalité de l'impôt, ou, ce qui est la même chose, la proportionnalité de l'impôt. Tout citoyen a à remplir envers l'État les mêmes devoirs, dans la mesure de ses ressources et de ses forces. La contribution du pauvre est moins élevée que celle du riche, ainsi le veulent la justice et le bon sens. Que dirait-on d'une législation financière d'après laquelle la même somme d'impôt, 1,500 francs, par exemple, serait demandée à une famille d'ouvrier et à une famille de millionnaire, selon les caprices du sort ? Que dirait-on surtout lorsqu'on verrait le hasard condamner à cet impôt la première famille et en affranchir l'autre ? On crierait à l'injustice, et avec raison ; or, disent les pétitionnaires, cette injustice forme la base de notre système de recrutement. La loi n'exige point le service personnel, elle autorise tous les citoyens à se faire remplacer par des soldats volontaires, c'est-à-dire à se libérer au moyen d'une somme d'argent ; le Gouvernement lui-même, faisant la concurrence aux sociétés de remplacements, affranchit de toute responsabilité le jeune homme qui, après avoir tiré un mauvais numéro, verse une certaine somme dans la caisse officielle. La loi ne prélève donc pas ce qu'on appelle l'impôt du sang ; elle le transforme en impôt d'argent et elle s'en contente. En réalité, la loterie décide, non pas que tel ou tel sera soldat, mais que tel ou tel payera une somme qui varie de 800 à 1,500 francs, en temps de paix, et de 2,000 à 4,000 francs et au delà, en temps de guerre.

Si tous les citoyens qui tirent *un mauvais numéro*, selon le dicton populaire, étaient forcés de servir en personne, l'anomalie qu'on vient de signaler disparaîtrait, une sorte d'égalité serait rétablie entre les pauvres et les riches, et le sort déciderait de la liberté des citoyens au lieu de leur fortune. Encore pourrait-on prétendre qu'il n'est pas juste d'incorporer indistinctement dans l'armée le fils qui nourrit son père et le fils nourri par son père. Mais cette objection s'évanouirait devant l'égalité de traitement personnel fait à toute la jeunesse.

Est-ce à dire que les pétitionnaires désirent l'abolition du remplacement ? Non, certes. Le remplacement a été fortement critiqué ; il déplaît surtout aux officiers de tout grade, qui ne seraient pas éloignés de se joindre à des publicistes soi-disant égaux pour en demander la suppression. Mais ce serait une étrange façon de remédier aux inconvénients et aux injustices résultant de la milice forcée, que de violenter la vocation d'un plus grand nombre de citoyens, en obligeant nos 10,000 conscrits à servir tous en personne. Quelque défectueux que soit le remplacement, au double point de vue de l'équité et de la discipline, il faut le maintenir comme une atténuation du mal que nous déplorons, jusqu'à ce qu'on ait coupé celui-ci dans sa racine.

A moins d'obliger tous les Belges à passer tour à tour par l'armée (ce que nul

ne demande, croyons-nous), il convient de laisser à quelques-uns la faculté de suivre la carrière de leur choix. On ne parle ici du remplacement (préalable ou postérieur au tirage au sort), que pour montrer qu'il transforme le service personnel en un impôt pécuniaire, et qu'il crée ainsi un véritable privilège pour les familles favorisées de la fortune. Ce privilège est un mal, sans doute, mais on peut, on doit le tolérer, dans l'état actuel des choses, parce qu'il prévient plus d'inconvénients qu'il n'en cause, et parce qu'il n'aggrave pas les charges des malheureux que le sort atteint.

On insiste sur ce point capital. On dit que, le remplacement étant admis et pratiqué par le Gouvernement lui-même, il n'y a pas de raison pour en imposer la charge aux familles. Le Gouvernement est mieux à même que les familles de se procurer de bons soldats ; puisqu'il les choisit dès à présent pour les familles qui lui payent une certaine somme d'argent, pourquoi n'étendrait-il pas cet usage et ne choisirait-il pas des remplaçants pour les familles à qui il est impossible de trouver cette somme ? L'armée n'est-elle pas une charge nationale à supporter par la nation tout entière ? Dès que cette charge se résume en un sacrifice financier, ne faut-il pas qu'elle pèse sur la grande famille belge plutôt que sur des familles isolées ?

Toutes les dépenses de l'armée sont supportées par le budget ; tous les citoyens belges y contribuent dans de justes proportions fixées par les lois. Quelle raison y a-t-il d'imposer à dix mille familles (selon les résultats d'une loterie à laquelle quarante mille familles seulement prennent part) les frais de recrutement, alors que les frais d'entretien, de solde, etc., sont prélevés sur le budget qui est la bourse commune de la nation ? Il y a là une distinction arbitraire que l'équité et le bon sens ne sauraient ratifier.

En effet, pour agir avec équité, le Gouvernement, qui se borne aujourd'hui à fournir des remplaçants aux familles riches et aisées, devrait en fournir aussi aux familles laborieuses et pauvres, sauf à demander à celles-ci une indemnité proportionnée à leurs ressources, ainsi que les choses se passent pour toutes les dépenses de l'armée autres que celles du recrutement. Mais, pour être complètement juste et pour se montrer fidèle aux principes de la Constitution belge, il ferait mieux encore de se procurer, aux dépens du budget, tous les soldats dont il a besoin, et de ne pas faire intervenir dans cette opération un certain nombre de familles.

Quand on examine dans ses détails l'application du régime actuel de recrutement, on découvre d'autres anomalies, d'autres injustices criantes que les pétitionnaires s'accordent à nous signaler.

Ainsi, le maintien de l'ordre public et de l'indépendance nationale, garanti par l'armée, n'intéresse pas moins les diverses catégories de citoyens exemptées par la loi (art. 90 à 95) et même les personnes du sexe que les jeunes gens désignés par la loterie. Le malade, l'estropié, le fils unique, celui qui n'a pas la taille requise, les ministres des différentes religions, les femmes, etc., ne concourent pas à la dépense du contingent, qui est acquittée tout entière, selon les arrêts du sort, par la moindre partie de la population, et souvent par des familles que cet impôt inégal ruine à jamais. La conscience publique trouve tout naturel que l'armée ne se compose que d'hommes valides, mais elle ne ratifie pas l'avantage énorme

accordé aux trois quarts des citoyens de n'avoir aucune charge à supporter du chef de la formation du contingent.

Examinant, il y a quelques années, certaines réformes proposées par des publicistes éminents, votre rapporteur, Messieurs, écrivit les lignes suivantes qu'il se permet de reproduire ici, parce qu'elles résument les idées de divers pétitionnaires.

« MM. J.-B. Nothomb et Joffrès, maintenant le principe des lois actuelles, laissent aux miliciens la faculté de se libérer au moyen d'un sacrifice financier. M. Nothomb n'impose ce sacrifice qu'aux jeunes gens non exemptés, M. Joffrès le demande à tous ceux que la loi fait participer au tirage. L'adoption du principe du rachat (déjà partiellement appliqué par le Département de la Guerre) constituerait sans doute un progrès dans la voie où marche l'opinion publique. Mais deux vices essentiels subsisteraient encore : le service forcé des pauvres et la répartition de l'impôt-argent sur un trop petit nombre de familles. L'équité resterait blessée. Or, lorsqu'on propose une réforme au nom de l'équité, il faut être équitable. Est-il juste de réclamer justice en déplaçant l'injustice ?

» Bien que les systèmes de MM. Nothomb et Joffrès offrent des différences notables, ils s'accordent en ce point, qu'ils étendent de fait la charge militaire à la presque totalité de la classe appelée chaque année au tirage. M. Nothomb veut qu'on se libère d'avance sous peine de ne pouvoir plus se faire remplacer. M. Joffrès exige une somme d'argent de tous les miliciens que le sort ne frappe pas. J'avoue que cette réforme purement financière me répugne presque autant que le régime en vigueur. Un exemple me fera mieux comprendre.

» Supposons trois pères de famille. L'un, pauvre, possède deux fils propres au service ; l'autre, d'une fortune moyenne, a aussi deux fils, mais affranchis de la milice à cause de défauts corporels ; le troisième, riche, a deux filles. Or, la conscription, ou l'impôt-argent qui la remplace, frappera la première famille et n'atteindra pas les deux autres. Le jeune homme bien constitué fera huit années de service militaire, attendu qu'il est trop pauvre pour s'en affranchir. Le jeune homme myope, ou affligé de tout autre mal qu'il a peut-être contracté par son inconduite, sera laissé en repos, quoique les moyens de se libérer pécuniairement ne lui manquent pas. Quant aux filles, il ne sera pas question d'elles, et leur père ne payera rien.

» Cependant, il est clair que ces trois familles ont un intérêt égal au maintien de l'ordre public et de l'indépendance nationale. Peut-être même celles que la loi exempte de la charge militaire, ou de son équivalent, doivent-elles souhaiter plus particulièrement que la paix soit garantie par la force armée, attendu que les riches et les faibles sont plus menacés en temps de trouble. Pourquoi n'appliquerait-on pas, en matière de recrutement, le principe qui a prévalu à l'égard de la garde civique ? Toutes les familles qui ne sont pas représentées dans les rangs de la garde civique sont financièrement taxées, d'après le revenu dont elles sont supposées jouir.

» Dès qu'on change l'impôt personnel en impôt pécuniaire, il faut le faire peser sur toutes les familles, dans la mesure de leurs ressources, et supprimer le service obligatoire.

» Quand l'impôt du recrutement, transformé en impôt pécuniaire, sera

acquitté par la généralité des contribuables, il sera supporté sans murmure et paraîtra insensible. Condensé sur une partie de la population, il l'écrasera, et il deviendra aussi impopulaire que la conscription, tempérée par le sort. Aujourd'hui, les familles que le hasard favorise échappent à tout impôt. Dans les systèmes de MM. J.-B. Nothomb et Joffrès, les chances de bonheur sont enlevées et le sacrifice est inévitable.

» Pourquoi prélever sur 10,000 ou 20,000 familles les millions qu'exigera le recrutement volontaire? Pourquoi leur imposer une charge très-lourde qui profite à un million de familles? »

Citons encore quelques exemples allégués par les pétitionnaires :

L'exemption du fils et enfant unique semble une mesure légitime, ou du moins généreuse. Combien de fois, pourtant, elle constitue une véritable injustice! Là, on voit un fils unique et riche rester tranquillement dans ses foyers, alors que son voisin, du même âge, qui travaille pour ses parents et pour un frère au berceau, est appelé sous les armes. Ici, l'aîné de huit enfants, dont il est le seul soutien, est également obligé de servir en personne ou de vendre tout l'avoir de la maison pour acheter un remplaçant, tandis que son voisin, fils unique ne travaillant que pour lui-même, n'est point inquiété. Ailleurs, un père, qui aurait pu racheter un enfant, est devenu pauvre, parce qu'il en a racheté trois. Qui ne voit que, pour le citoyen laborieux ou pour le modeste rentier, plusieurs enfants sont une charge plutôt qu'un avantage? Qui ne sent que l'aîné d'une nombreuse famille est un second père, dont il est cruel de la priver? Qui n'est disposé à reconnaître qu'il n'est pas juste de demander à une seule famille plusieurs de ses membres, alors que d'autres familles n'en livrent pas un seul à l'armée et ne payent pas une obole en acquit de ce privilège?

Une commune offre les particularités suivantes : un modeste fonctionnaire a dû envoyer quatre de ses fils sous les drapeaux, et est mort dans la misère. Un homme riche, ayant neuf fils, les a gardés tous auprès de lui, sans recourir au remplacement, parce que la loterie leur avait été favorable. Un autre riche, ayant huit filles, et trois fils jugés impropres au service, a également échappé à toute dépense. Lorsque la loterie rend de pareils arrêts et que la loi crée de telles inégalités, on comprend les plaintes des populations.

On n'insistera pas ici sur les fraudes qui se commettent au profit de familles influentes, par des certificats inexacts, par des manœuvres coupables, etc. ; cette matière est trop délicate pour être approfondie. D'ailleurs, les détails n'importent guère dans un débat où le principe même du tirage au sort est en jeu.

On ne fera pas remarquer non plus que les familles influentes obtiennent facilement, pour elles ou pour leurs protégés, des délais ou des congés que le commun des familles n'acquiert qu'avec une extrême difficulté. Ces faits sont assez connus.

Mais ici se place une observation grave, à l'appui des remarques générales qui précèdent. Le milicien que nous enlevons à sa famille, dont il est souvent l'indispensable soutien, n'obtient pas de nous la moitié de la rémunération qui lui est due. Non-seulement nous le privons de sa liberté, mais nous l'obligeons à contracter des dettes, qu'il lui est impossible d'acquitter avec sa paye, sa conduite fût-elle un modèle de prudence et d'économie. Après deux ou trois ans de service,

il a tant de dettes envers sa masse, comme on dit, que sa famille doit venir à son aide pour obtenir son congé temporaire. Si ce secours n'arrive point, le malheureux reste au régiment jusqu'à ce qu'il soit quitte envers la masse, c'est-à-dire indéfiniment.

La loi organique du 8 janvier 1817 a constamment été aggravée : elle était basée sur les enrôlements volontaires ; elle n'exigeait qu'un milicien par cent âmes et qu'un mois d'exercice par an ; elle autorisait les communes à se libérer au moyen d'enrôlés volontaires ; elle accordait des congés définitifs au bout de cinq années, etc. On n'a pas besoin de vous faire remarquer, Messieurs, que les modifications intervenues depuis cette époque sont loin d'être libérales. Pour ne parler que de la durée du service, constatons qu'elle est aujourd'hui de huit années et qu'on vous a proposé naguère de la porter à dix années.

La lecture des pétitions dont j'ai l'honneur de vous soumettre l'analyse, Messieurs, vous convaincra que le système d'exonération, préconisé depuis quelque temps, et qui paraît avoir des partisans dans cette assemblée, ne répondrait pas aux intentions des réclamants.

Le système dit d'exonération peut recevoir des applications diverses : en principe, il tient à procurer aux miliciens enrégimentés une sorte d'indemnité pécuniaire qui serait payée par les miliciens exemptés, soit par le sort, soit par la loi. Avant le tirage au sort, les jeunes gens qui ne voudraient pas servir en personne seraient obligés de verser une certaine somme d'argent, dans une caisse officielle, au profit des appelés. Le remplacement, condamné par toutes les autorités militaires, et déjà aboli en France, se trouverait ainsi supprimé, et quiconque ne se serait pas mis en règle envers la caisse, avant la loterie, devrait marcher.

Une foule d'objections naissent d'elles-mêmes :

D'abord, est-il juste de créer un tel privilège pour la fortune, et de forcer un citoyen à perdre huit ou dix années de sa liberté, uniquement parce qu'il n'a pas pu payer un impôt de quelques centaines de francs ?

Ensuite, est-il juste de le garder malgré lui sous les drapeaux, alors que, par un retour de fortune, il serait à même de s'y faire remplacer un an ou deux après l'incorporation ?

Aujourd'hui, la faculté du remplacement est accordée à toutes les époques, et l'on voit fréquemment des miliciens rappelés dans leur famille, soit pour se marier, soit parce que leur position financière s'est améliorée, soit parce que le père a voulu faire cesser une sorte de punition, soit dans d'autres circonstances trop longues à énumérer. Cet affranchissement après l'incorporation est impossible dans le système de l'exonération, attendu que celle-ci doit être préalable, sous peine de compromettre le système. Il est clair que si le remplacement pouvait s'opérer après le tirage au sort, beaucoup de familles peu aisées courraient les chances de la loterie.

Puis, n'obligera-t-on à s'exonérer que les jeunes gens valides ? Oui, diront la plupart des partisans de ce système, parce qu'on ne peut exiger le service militaire des citoyens exemptés par la loi actuelle. Mais alors l'exonération ne donnera que des résultats assez faibles, puisque la moitié au moins de la classe annuelle jouit des exemptions légales.

Obligera-t-on, au contraire, à s'exonérer tous les individus d'une même classe ?

Alors le mot *exonération* n'a plus de sens, car il ne saurait s'appliquer aux malades ni aux estropiés, forcément impropres au service, et l'impôt-argent demandé à cette catégorie de citoyens paraîtra lourd et inique. Si l'on oblige les infirmes à contribuer à la caisse de recrutement, pourquoi ne pas y comprendre aussi les femmes et tout le reste de la nation ? Et si l'infirmie riche doit payer, comment fera-t-on pour obliger l'infirmie pauvre à payer aussi ? Ne faut-il pas que les mêmes charges soient demandées à tous les citoyens indistinctement ?

Et comment fixer le chiffre de l'exonération ? Taxerez-vous le riche comme le pauvre ? Demanderez-vous la même somme à tous deux ? Vous le devriez, pour rester fidèles au principe actuellement en vigueur, qui exige la même somme d'argent du pauvre et du riche qui achètent un remplaçant. En effet, ce n'est pas le service personnel que nous mettons en loterie, c'est le prix d'un remplaçant, prix égal pour le fils du millionnaire comme pour le fils de l'artisan. Si vous adoptez l'exonération différentielle, vous blâmez le principe du tirage au sort, qui prélève un impôt uniforme. Si vous décidez que l'exonération sera égale pour tous, vous arriverez à des conséquences bien difficiles à justifier, puisque vous imposerez directement la même contribution à des fortunes différentes. A quelques familles, vous demanderez une bagatelle ; à d'autres, tout leur avoir ; c'est-à-dire que, sans le vouloir, vous punirez la pauvreté et récompenserez la richesse.

L'exonération, injusticiable en principe, sera d'une application très-ardue et n'offrira qu'un seul avantage, celui de procurer quelque argent aux miliciens actifs. Mais agréeront-ils cette compensation de la liberté perdue ?

Au point de vue de l'équité, il n'y a que deux systèmes de recrutement : le général et le volontaire, le service imposé à tous ou à personne, la pratique anglaise ou la pratique suisse ou prussienne. Hors de là il n'y a qu'embarras et anomalies. La plupart des pétitions réclament l'enrôlement volontaire, sans rejeter le service général qui n'est autre, en réalité, que notre garde civique.

Quoique le nombre des pétitionnaires qui demandent le maintien de la conscription militaire soit fort restreint, votre rapporteur croit devoir exposer aussi les arguments les plus sérieux qu'on ait fait valoir à l'appui de leur thèse.

Une armée de volontaires, dit-on, serait peu nombreuse, coûterait fort cher et compromettrait les libertés et la paix publiques.

Elle serait peu nombreuse, parce que le goût des armes n'est pas assez répandu en Belgique, et que le travail industriel et agricole est assuré d'une rémunération supérieure à celle que le service militaire pourrait obtenir.

Elle coûterait fort cher, parce qu'on ne formerait des régiments, qu'en offrant aux volontaires une paye très-élevée.

Elle compromettrait la sécurité du pays et de ses institutions, parce qu'elle se composerait du rebut de la jeunesse.

On invoque à ce sujet les leçons de l'histoire. On rappelle les difficultés que les officiers rencontraient, au siècle dernier, pour créer des bataillons et les tenir au complet ; on cite les vains efforts que firent Louis XVIII et Guillaume I^{er}, après la chute du premier empire, pour substituer l'enrôlement volontaire au recrutement forcé ; on affirme que la discipline répugne particulièrement aux soldats mercenaires, qui sont plus souvent punis que les miliciens ; on cite surtout l'Angleterre comme un exemple à redouter. On soutient que les troupes de cette puis-

sance ne valent pas celles du continent, et que le mauvais esprit qui les anime ne peut être corrigé que par la force brutale.

A ces objections, dont la gravité est incontestable, on fait les réponses suivantes :

Il serait difficile, peut-être impossible de former en Belgique une armée de 80,000 à 100,000 volontaires; le travail libre, convenablement rétribué, y occupe en effet presque tous les bras, et ce ne serait qu'au prix d'énormes sacrifices qu'on se procurerait un si grand nombre de soldats, en temps de paix et de prospérité. Mais une armée permanente de 80,000 à 100,000 hommes n'a jamais été jugée indispensable ni même utile. Notre effectif réel a toujours été de 25,000 à 35,000 hommes; il a suffi à tous les besoins, quoique le tiers se compose de conscrits, peu familiarisés encore avec les devoirs de leur état. 25,000 volontaires bien disciplinés, aimant leur métier comme la carrière de leur choix et s'y consacrant corps et âme avec la conviction qu'une récompense généreuse les attend à l'heure convenue, offriraient certainement à nos braves officiers beaucoup plus de ressources qu'un nombre égal de militaires qui n'aspirent qu'à rentrer le plus tôt possible dans leurs foyers.

Or, si l'on réfléchit que notre effectif actuel renferme déjà 11,510 volontaires, que, loin d'en augmenter le nombre, on tâche de le restreindre, afin qu'ils ne prennent pas la place des miliciens forcés; si l'on remarque que les volontaires sont mal payés, très-sévèrement traités et qu'aucun avantage présent ou à venir ne leur est offert, on doit reconnaître qu'on trouverait aisément 25,000 volontaires le jour où l'on ferait du service militaire une fonction publique, honorée, rétribuée et assurée à l'égal des fonctions des douaniers, des commis aux accises, des sergents de ville, etc. Qui ne sait que, lorsqu'une de ces dernières fonctions est vacante, les candidats sont si nombreux que l'autorité n'a que l'embarras du choix? Pourquoi ne ferait-on pas queue à la porte d'un colonel, pour obtenir une place de soldat, comme on fait queue aujourd'hui à la porte d'un ministre ou d'un bourgmestre pour obtenir une place de douanier ou de sergent de ville? 25,000 hommes, rémunérés et pensionnés d'une manière équitable coûteraient moins cher que l'armée de 80,000 à 100,000 hommes que nous possédons aujourd'hui. L'économie serait considérable, ainsi qu'on le démontrera au besoin. Mais n'insistons pas sur ce côté de la question, car la plupart des pétitionnaires n'ont pas en vue une économie à réaliser. Dût la dépense être la même, dût-elle s'accroître encore, ils s'y résigneraient, en considération du bienfait que leur procurerait la suppression du tirage au sort. Constatons, en effet, que l'appel de 10,000 hommes sous les drapeaux cause chaque année, à 10,000 familles, des pertes sensibles, qui, en bonne arithmétique sociale, doivent être ajoutées aux charges résultant du budget de la guerre.

Ces points à part, les partisans de l'état actuel des choses n'admettent pas que nos cadres de 100,000 hommes puissent être concentrés en une force permanente de 25,000 à 30,000 volontaires, à moins de mettre en danger l'indépendance et l'honneur de la patrie dans l'hypothèse d'une attaque de l'étranger. 100,000 hommes leur semblent nécessaires pour garnir nos forteresses, et défendre, dans une position centrale, tout ce que nous avons de plus cher, le Roi et son auguste

famille, le personnel du Gouvernement, le drapeau belge, les caisses publiques, etc.

Cet argument est à coup sûr très-sérieux et mérite une attention spéciale.

On y répond que l'armée de volontaires devrait être principalement composée de cavalerie, de génie et d'artillerie, armes spéciales dont la création est particulièrement difficile, et qu'il serait indispensable de lui adjoindre douze à vingt régiments d'infanterie, formés de tous les citoyens belges âgés de vingt et un à vingt-six ou à vingt-huit ans. Ces dernières troupes sérieusement organisées, à l'instar d'un premier ban de garde civique, seraient commandées, autant que la loi fondamentale le permet, par les officiers du Roi, et serviraient, en quelque sorte, de réserve aux volontaires. Elles se soumettraient de bonne grâce, à un exercice annuel d'une semaine, au camp ou ailleurs, pour devenir tout à fait dignes d'entrer en campagne avec les bataillons parfaitement disciplinés qui constitueraient l'armée permanente. A l'âge de vingt-six ou de vingt-huit ans (à déterminer d'après le chiffre de la réserve de guerre), le garde civique aurait payé sa dette à la patrie et serait affranchi de tout service ultérieur.

Dans ce système, les forces nationales se trouveraient accrues plutôt que réduites, et le devoir militaire serait également et équitablement rempli par tous les citoyens.

Est-il vrai de dire qu'une armée de volontaires compromettrait la sécurité du pays et ses institutions? On le nie, on prétend que ce danger n'a jamais apparu, depuis le xvi^e siècle, dans les pays d'Europe, avant l'introduction de la milice forcée; qu'en Belgique notamment, les régiments volontaires, quoique fort mal payés, surent toujours respecter leurs chefs et les lois, de même qu'en Angleterre, où nul ne songe à demander la conscription, et aux États-Unis, où le tirage au sort ne serait pas moins impopulaire. On peut ajouter d'ailleurs que les graves inconvénients dont on parle ne se présenteraient certainement pas en Belgique, si la carrière des armes y devenait une fonction ordinaire, exercée par des hommes de choix, plus désireux de gagner loyalement la récompense promise que de s'insurger follement contre les institutions de leur pays. Enfin, en supposant que certaines natures rebelles pénétrassent exceptionnellement dans les rangs de l'armée, où serait donc le mal? Ces jeunes gens, aux passions trop vives, seraient mieux surveillés et corrigés dans les casernes que dans les foyers domestiques, et ne songeraient peut-être pas à y faire le mal auquel ils se laissent entraîner dans la vie civile.

Nos volontaires ne méritent d'ailleurs pas l'injure qui leur est faite; la plupart ont une conduite satisfaisante pour ne pas dire exemplaire, et nos sous-officiers peuvent, sous tous les rapports, servir de modèles à ceux des armées voisines. Tous sont des volontaires, pourtant; tous resteraient à leur poste et attireraient auprès d'eux des milliers de camarades, si un avenir quelque peu satisfaisant leur était assuré.

Il y aurait lieu de se montrer d'autant plus sévère dans le choix des enrôlés que, parmi les avantages à leur offrir, au sortir du service, il faudrait comprendre un titre privilégié à des fonctions civiles. Dans cet ordre d'idées, les volontaires qui auraient honorablement servi pendant dix ou vingt ans seraient nommés, de

préférence, à une foule de postes qu'ils seraient jugés aptes à remplir dans nos diverses administrations. L'État ajournerait ainsi le paiement de la pension, et les congédiés auraient le moyen d'en accroître le chiffre.

Certains partisans de la milice forcée poussent jusqu'à l'injustice, pour ne pas dire jusqu'à la calomnie, leur argumentation contre la milice volontaire. A les en croire, la plupart des volontaires sont à la fois de mauvais soldats et de mauvais citoyens, embarrassant l'armée et encombrant les prisons; les militaires forcés, au contraire, se distinguent par leur moralité et leur discipline; ils réunissent tous les avantages et méritent tous les éloges. A ce propos, on invoque des chiffres qui pourront être examinés de près s'ils se produisent dans le cours de la discussion.

De telles allégations ne sauraient rester sans réponse.

D'abord, il paraît étrange que la vocation militaire, dont les volontaires sont évidemment doués, les rende impropres au service. Dans toutes les carrières sociales, la vocation est considérée comme une condition de succès. On la juge indispensable pour le fonctionnaire, pour le prêtre, pour l'artiste, pour le savant, et elle serait superflue, dangereuse même chez le soldat, dont la mission suppose un dévouement particulier! Cette manière de voir ne répugne-t-elle pas au bon sens?

Ensuite, s'il est vrai que les volontaires soient des soldats turbulents et des citoyens dépravés, pourquoi les admettre dans l'armée? Pourquoi ne pas les en exclure, tant les volontaires proprement dits que les remplaçants? Pourquoi leur offre-t-on officiellement des primes, pourquoi la loi les engage-t-elle à venir en masse se ranger sous le drapeau national? Ou les détracteurs du service volontaire ont raison, et alors ils doivent le proscrire au double point de vue de l'intérêt de l'armée et de l'intérêt de la morale, ou ils ont tort, et alors ils doivent s'abstenir désormais des reproches réfutés ici.

Puis, qu'on y prenne bien garde : prétendre que les volontaires ont tous les vices dont on se plaint, c'est porter contre l'armée une accusation irréfléchie, c'est dire que l'armée, dépeinte habituellement comme une école de moralité et d'ordre, est au contraire un foyer de désordre et d'immoralité.

En effet, les volontaires sont les vrais enfants de l'armée; ils vivent dans son sein pendant huit années; au moins, ils en acquièrent l'esprit et les traditions; ils sont solidaires de sa gloire et de sa prospérité; ils doivent l'aimer et l'honorer d'une façon particulière. Leur famille à eux, c'est le régiment; là est leur foyer, là est leur métier, là est leur avenir... Si les faits démentaient ce programme, à qui la faute? A l'armée naturellement. Mais, hâtons-nous de le dire, il n'en est rien. La vérité est que les volontaires sont la force et l'orgueil de l'armée, et qu'ils ont droit à notre estime, à notre reconnaissance. Les volontaires, ce ne sont pas seulement ces hommes modestes et dévoués qui viennent offrir leur liberté et leur sang à la patrie, pour se livrer aux rudes et ingrats travaux imposés aux simples soldats, en échange d'une maigre nourriture et d'une paye dérisoire; ce sont aussi nos braves et admirables sous-officiers, qui remplissent leurs pénibles devoirs de tous les jours, avec une abnégation d'autant plus belle qu'elle n'a d'autre récompense qu'une satisfaction morale; ce sont aussi nos officiers de tous grades, dont les lumières, le désintéressement et le courage sont justement proclamés. Voilà les

volontaires belges, qui sont au nombre de quatorze mille dans un effectif qui varie de vingt-cinq à trente-six mille hommes (1).

Un dernier mot à ce sujet : la gendarmerie nationale, entièrement composée de volontaires, est, sous tous les rapports, un corps d'élite et rend d'éminents services à l'État, malgré les faibles avantages dont elle jouit. On est unanime à lui rendre cet hommage. La gendarmerie remplit des devoirs spéciaux, d'une nature souvent délicate ; elle est le précieux auxiliaire de la justice, elle en est le bras droit et l'avant-garde. A-t-elle jamais abusé de la mission dont elle s'acquitte ? Non, certes. Une telle expérience nous autorise à croire que tous les régiments belges pourraient être organisés avec le même succès, si les fonctions militaires étaient réglées, rétribuées et honorées comme les autres fonctions publiques.

Concluons que ce sont les volontaires qui ont constitué, fortifié l'armée belge et qui ont fait d'elle ce qu'elle est, sous le commandement suprême de notre Roi vénéré, une armée modèle, tant par ses connaissances spéciales que par l'esprit de patriotisme intelligent qui l'anime. Elle périrait, ou, du moins, elle baisserait beaucoup dans l'estime de la Belgique et de l'Europe le jour où l'élément volontaire disparaîtrait de son sein.

Les pétitionnaires n'ont garde d'aborder les considérations purement militaires. Votre rapporteur, Messieurs, doit garder la même réserve. Faisons pourtant deux remarques : la première, c'est que des hommes instruits, dont la compétence n'est pas contestée, ont souvent proclamé que nos miliciens, trop tôt renvoyés dans leurs foyers et relégués dans la réserve, ne sont pas assez familiarisés avec la discipline et les exercices, et qu'ils n'offriraient peut-être pas, sur les champs de bataille, une consistance digne de leur bravoure naturelle. Des régiments de volontaires, constamment retenus sous les drapeaux et traités en gendarmerie permanente, ne présenteraient pas ce grand inconvénient.

La seconde observation pratique, est que l'instruction de 10,000 hommes par an, chiffre du contingent à incorporer, est une besogne fatigante et ennuyeuse pour les officiers de tout grade, et surtout pour les sous-officiers, qui en sont parfois accablés. L'accomplissement de ce devoir tout matériel empêche d'excellents sujets de se livrer à des études scientifiques où ils ne manqueraient pas de briller.

Dans l'hypothèse d'une armée permanente de 30,000 hommes, engagés pour dix ans et disposés, la plupart, à servir pendant vingt et vingt-cinq ans, il n'y aurait guère que 2,000 hommes nouveaux à incorporer chaque année, et nos régiments déploieraient sans peine des connaissances bien supérieures encore à celles qu'ils offrent aujourd'hui. La qualité compenserait à coup sûr la quantité réduite.

Mais, à proprement parler, il n'y aurait pas de réduction dans nos forces militaires, puisque cette armée de 30,000 hommes (chiffre de notre effectif ordinaire) s'appuyerait, au besoin, sur une autre armée d'environ 100,000 hommes, com-

(1) Au 1^{er} janvier 1858, le nombre des volontaires était de 11,310, non compris les officiers ni les élèves de l'école militaire.

posée de l'élite de la jeunesse belge. Votre rapporteur se réserve de développer ce point capital sous sa responsabilité personnelle.

Il ne terminera pas ce rapport sommaire sans y reproduire une remarque que plusieurs pétitionnaires ont présentée.

La force des États ne gît pas uniquement dans leurs armes ; elle consiste plutôt dans l'attachement des populations à leur nationalité , à leur gouvernement , à leurs lois, dans cette conviction populaire qu'une révolution intérieure ou la conquête étrangère les priverait des bienfaits dont elles jouissent. Une administration paternelle, des impôts modérés, le travail abondant et facile fondé sur l'ordre et la liberté ; en un mot, la simplification de tous les devoirs sociaux imposés au citoyen, et l'extension de ses droits civils et politiques assurent à un pays une force effective, constante et presque invincible. Le bonheur public élève le patriotisme à sa plus haute puissance , et crée ainsi les meilleurs remparts dont une nation puisse s'entourer. Si la conscription était abolie dans nos provinces, le maintien de notre nationalité aurait une garantie de plus ; car, la puissance quelconque qui nous menacerait du retour de cette corvée impopulaire, rencontrerait une résistance efficace jusque dans le dernier de nos hameaux.

Voici, Messieurs, l'indication des pétitions et du nombre des signatures, à la date du 10 mars 1858. Presque toutes demandent la substitution des enrôlements volontaires au tirage au sort, et un tiers au moins sont signées ou certifiées par les autorités communales, ou portent les noms des bourgmestres et échevins :

PROVINCE D'ANVERS. *Anvers*, 10 pétitions avec 398 signatures. — *Lierre*, 1 pétition avec 108 signatures. — *Westerloo*, 2 pétitions avec 311 signatures. — *Gheel*, 2 pétitions avec 313 signatures. — *Tongerloo*, 77 signatures. — *Hoogstraeten*, 110 signatures. — *Beersel*, 48 signatures. — *Meerhout*, 5 pétitions avec 177 signatures. — *Vorsselaer*, 73 signatures. — *Boom*, 321 signatures. — *Emblehem*, 30 signatures. — *Hersselt*, 67 signatures. — *Hulshout*, 78 signatures. — *Weelde*, 110 signatures. — *Esschen*, 2 pétitions avec 233 signatures. — *Borsbeek*, 72 signatures. — *Herenthout*, 2 pétitions avec 58 signatures. — *Rethy*, 33 signatures. — *Wommelghem*, 53 signatures. — *Wickevorst*, 14 signatures. — *Keyem*, 48 signatures. — *Houtvenne*, 49 signatures. — *Breendonck*, 71 signatures. — *Wortel*, 98 signatures. — *Poppel*, 139 signatures. — *Wilmarndonck*, 41 signatures. — *Reeth*, 31 signatures. — *Loenhout*, 123 signatures. — *Meerle*, 94 signatures. — *Meir*, 59 signatures. — *Merxplas*, 115 signatures. — *Broechem*, 133 signatures. — *Wuestwezel*, 136 signatures. — *Oevel*, 59 signatures. — *Postel*, 54 signatures. — *Zoerleparwys*, 3 pétitions avec 135 signatures. — *Calmphout*, 15 signatures. — *Schrieck*, 29 signatures. — *Stabroeck*, 122 signatures. — *Brasschaet*, 57 signatures. — *Ryckevorsel*, 212 signatures. — *Oolen*, 28 signatures. — *Beersse*, 168 signatures. — *Ramsel*, 25 signatures. — *Mortsel*, 52 signatures. — *Saint-Job-in-'t-Goor*, 39 signatures.

Total des pétitions, 66.

— des signatures, 3,064.

BRABANT. *Bruxelles*, 18 pétitions avec 496 signatures. — *Nivelles*, 3 pétitions avec 371 signatures. — *Diest*, 1 pétition avec 2 signatures. — *Tirlemont*, 5 péti-

tions avec 209 signatures. — *Wavre*, 1 pétition avec 242 signatures. — *Perwez*, 2 pétitions avec 108 signatures. — *Genappe*, 4 pétitions avec 57 signatures. — *Assche*, 5 signatures. — *Assche-ter-Heyden*, 17 signatures. — *Hekelghem*, 5 pétitions avec 135 signatures. — *Teralphene*, 61 signatures. — *Erembodegem*, 61 signatures. — *Zellick*, 16 signatures. — *Merchtem*, 2 pétitions avec 45 signatures. — *Ledeghem*, 21 signatures. — *Waterloo*, 200 signatures. — *Braine-Lalleud*, 5 pétitions avec 119 signatures. — *Baisy-Thy*, 3 pétitions avec 81 signatures. — *Villers-la-Loue*, 3 pétitions avec 89 signatures. — *Villers*, 20 signatures. — *Bois-de-Villers*, 2 pétitions avec 39 signatures. — *Vieux-Genappe*, 6 pétitions avec 45 signatures. — *Loupoigne*, 4 pétitions avec 92 signatures. — *Plancenoit*, 3 pétitions avec 81 signatures. — *Ittre*, 34 signatures. — *Lillois-Witterzée*, 48 signatures. — *Hevillers*, 72 signatures. — *Mont-Saint-Guibert*, 38 signatures. — *Corbais*, 3 signatures. — *Jauche*, 81 signatures. — *Dion-le-Mont*, 39 signatures. — *Dion-le-Val*, 51 signatures. — *Molembeek-Weerbeek*, 36 signatures. — *Corbeek*, 11 signatures. — *Montaigu*, 43 signatures. — *Mont-Saint-André*, 70 signatures. — *Oisquercq*, 10 pétitions avec 42 signatures. — *Hérinnes*, 1 signature. — *Wemmel*, 46 signatures. — *Thoremuais-les-Béguines*, 111 signatures. — *Court-Saint-Etienne*, 7 pétitions avec 110 signatures. — *Opprebais*, 14 signatures. — *Glabais*, 2 pétitions avec 16 signatures. — *Lembecq*, 108 signatures. — *Huldenberg*, 82 signatures. — *Speetersrhode*, 50 signatures. — *Pierckom*, 61 signatures. — *Brusseghem*, 56 signatures. — *Betecom*, 2 pétitions avec 84 signatures. — *Rillaer*, 150 signatures. — *Mellery*, 55 signatures. — *Beevingen*, 57 signatures. — *Aelderboulare*, 49 signatures. — *Maderen*, 75 signatures. — *Noville-sur-Mehaigne*, 71 signatures. — *Blanmont*, 57 signatures. — *Cercoux-Mousty*, 87 signatures. — *Evere*, 57 signatures. — *Lérinnes*, 21 signatures. — *Kersbeek-Miscom*, 25 signatures. — *Cobbeghem*, 13 signatures. — *Tourinnes-Saint-Lambert*, 3 pétitions avec 125 signatures. — *Geest-Gerompont*, 2 pétitions avec 93 signatures. — *Grand-Bigard*, 24 signatures. — *Grand-Rosière-Hottomont*, 69 signatures. — *Rosières*, 23 signatures. — *Limal*, 79 signatures. — *Autre-Église*, 65 signatures. — *Malèves-Saint-Martin*, 61 signatures. — *Malèves-Sainte-Marie-Wastinnes*, 5 signatures. — *Couture-Saint-Germain*, 65 signatures. — *Nil-Saint-Vincent-Saint-Martin*, 79 signatures. — *Bodeghem-Saint-Martin*, 46 signatures. — *Weesmerbeek*, 78 signatures. — *Meulebeke*, 100 signatures. — *Tervueren*, 51 signatures. — *Saint-Remy-Geest*, 36 signatures. — *Jandrain*, 9 signatures. — *Petit-Rosière*, 44 signatures. — *Neerrysche*, 36 signatures. — *Curingen*, 40 signatures. — *Everbeke*, 2 pétitions avec 27 signatures. — *Glabbeek-Suerbempde*, 24 signatures. — *Lathuy*, 2 pétitions avec 38 signatures. — *Steenkerque*, 20 signatures. — *Winghes-Saint-Georges*, 2 pétitions avec 52 signatures. — *Pietrebais*, 21 signatures. — *Saint-Laurent-Sempst*, 28 signatures. — *Perck*, 55 signatures. — *Thielt*, 27 signatures. — *Herent*, 3 pétitions avec 70 signatures. — *Winæle*, 2 pétitions avec 31 signatures. — *Messelbroeck*, 33 signatures. — *Duysbourg*, 2 pétitions avec 36 signatures. — *Thyle-Bouduin*, 15 signatures. — *Bornival*, 40 signatures. — *Bergh*, 30 signatures. — *Braine-le-Château*, 25 signatures. — *Ways*, 9 signatures. — *Rossignol*, 2 pétitions avec 11 signatures. — *Wommerson*, 8 signatures. — *Winville*, 15 signatures. — *Rixensart*, 2 pétitions avec 16 signatures. — *Idder-*

ghem, 13 signatures. — *Bois-d'Haine*, 17 signatures. — *Ophain*, 8 signatures. — *Cappellen*, 14 signatures. — *Vieux-Sart*, 13 signatures. — *Zetrud-Lunoy*, 30 signatures. — *Muysen*, 126 signatures. — *Walhain-Saint-Paul*, 19 signatures.

Total des pétitions, 194.

— des signatures, 6,088.

FLANDRE OCCIDENTALE. *Bruges*, 1 pétition avec 84 signatures. — *Ypres*, 1 pétition avec 8 signatures. — *Roulers*, 144 signatures. — *Mouscron*, 2 pétitions avec 168 signatures. — *Thourout*, 1 pétition avec 99 signatures. — *Thielt*, 29 signatures. — *Warneton*, 1 pétition avec 1 signature. — *Meulebeke*, 8 signatures. — *Neuve-Église*, 13 signatures. — *Bas-Warneton*, 61 signatures. — *Harlebeke*, 33 signatures. — *Beveren*, 3 pétitions avec 113 signatures. — *Nieuwcapelle*, 57 signatures. — *Aelbeke*, 51 signatures. — *Moere*, 66 signatures. — *Ruddervoorde*, 112 signatures. — *Adelen*, 110 signatures. — *Coukelaere*, 113 signatures. — *Merckem*, 73 signatures. — *Westcappelle*, 90 signatures. — *Zevencote*, 69 signatures. — *Saint-Pierre-sur-la-Digue*, 29 signatures. — *Stalville*, 41 signatures. — *Herseaux*, 3 pétitions avec 58 signatures. — *Leke*, 30 signatures. — *Boulers*, 2 pétitions avec 34 signatures. — *Moen*, 3 pétitions avec 50 signatures. — *Vladsloo*, 11 signatures. — *Boilshoucke*, 23 signatures. — *Caneghem*, 6 signatures. — *Vlamertinghe*, 83 signatures. — *Schoore*, 33 signatures. — *Breedene*, 31 signatures. — *Vracene*, 53 signatures. — *Alveringhem*, 65 signatures. — *Dadizeele*, 161 signatures. — *Clercken*, 116 signatures. — *Pervyze*, 113 signatures. — *Dickebusch*, 62 signatures. — *Oostnieuwkerke*, 72 signatures. — *Luingne*, 73 signatures. — *Moerbeke*, 110 signatures. — *Heestert*, 48 signatures. — *Rousbrugge-Haringhe*, 56 signatures. — *Reckem*, 38 signatures. — *Vichte*, 86 signatures. — *Cortemarq*, 70 signatures. — *Lisseweghe*, 42 signatures. — *Ardoye*, 136 signatures. — *Raed*, 38 signatures. — *Ramsappelle*, 67 signatures. — *Reninghe*, 162 signatures. — *Stavele*, 57 signatures. — *Wynghene*, 143 signatures. — *Beerst*, 22 signatures. — *Woumen*, 38 signatures. — *Boesinghe*, 27 signatures. — *Aerseele*, 2 pétitions avec 13 signatures. — *Ousselghem*, 10 signatures. — *Heule*, 13 signatures. — *Marcke*, 1 signature. — *Kieldrecht*, 61 signatures. — *Leysele*, 41 signatures. — *Bossuyt*, 4 pétitions avec 37 signatures. — *Kemmel*, 18 signatures. — *Clemskerke*, 22 signatures. — *Wisseghem*, 18 signatures. — *Mariakerke*, 18 signatures. — *Wacken*, 29 signatures. — *Westroosebeke*, 38 signatures. — *Wytschaete*, 89 signatures. — *Hoogstaede*, 7 signatures. — *Rumbeke*, 6 signatures. — *Nieuwmunster*, 14 signatures. — *Lapscheure*, 42 signatures. — *Roloux*, 13 signatures. — *Bovecappelle*, 38 signatures. — *Beerst*, 17 signatures. — *Mannekensvere*, 33 signatures. — *Clytte*, 27 signatures. — *Marckeghem*, 8 signatures. — *Hooglede*, 112 signatures. — *Oostroosebeke*, 99 signatures. — *Breedene*, 16 signatures. — *Zandvoorde*, 2 pétitions avec 21 signatures. — *Saint-Genois*, 37 signatures. — *Rumbeke*, 141 signatures. — *Lichtervelde*, 2 pétitions avec 80 signatures. — *Uytkerke*, 24 signatures. — *Ransbrugge*, 42 signatures. — *Nieuwenhove*, 4 signatures. — *Nieuwkerke*, 9 signatures. — *Rukene*, 37 signatures. — *Bixschote*, 53 signatures.

Total des pétitions, 408.

— des signatures, 4,917.

FLANDRE ORIENTALE. *Saint-Nicolas*, 2 pétitions avec 114 signatures. — *Grammont*, 2 pétitions avec 336 signatures. — *Viane*, 41 signatures. — *Overboelaere*, 213 signatures. — *Moerbeke*, 2 pétitions avec 27 signatures. — *Goefferdinghe*, 2 pétitions avec 31 signatures. — *Renaix*, 203 signatures. — *Hoorebeke-Sainte-Marie*, 14 signatures. — *Hoorebeke-Saint-Corneille*, 26 signatures. — *Cruyshautem*, 73 signatures. — *Wanneghem-Lede*, 63 signatures. — *Maldegheem*, 48 signatures. — *Idderghem*, 13 signatures. — *Hamme*, 14 signatures. — *Sinay*, 297 signatures. — *Zelee*, 4 pétition avec 193 signatures. — *Overmeire*, 103 signatures. — *Baerdeghem*, 9 signatures. — *Zande*, 34 signatures. — *Doorde*, 18 signatures. — *Moorsel*, 3 pétitions avec 27 signatures. — *Smeerhebbe-Hersegheem*, 14 signatures. — *Grootenberge*, 14 signatures. — *Meldert*, 13 signatures. — *Otterghem* 2 pétitions avec 37 signatures. — *Aeltre*, 1 pétition avec 66 signatures. — *Denderleeuw*, 3 pétitions avec 68 signatures. — *Everbecq*, 24 signatures. — *Essche-Saint-Liévin*, 19 signatures. — *Woubrechtgem*, 36 signatures. — *Baerdegem*, 9 signatures. — *Haekendaver*, 14 signatures. — *Sarlardinge*, 24 signatures. — *Poesele*, 33 signatures. — *Meghem*, 29 signatures. — *Sulsique*, 32 signatures. — *Ertvelde*, 8 signatures. — *Pollaere*, 17 signatures. — *Lede*, 93 signatures. — *Opdorp*, 122 signatures. — *Nederbrakel*, 94 signatures. — *Cappellen*, 87 signatures. — *Meire*, 3 pétitions avec 268 signatures. — *Grimmingen*, 37 signatures. — *Saint-Andelinck*, 19 signatures. — *Laerne*, 2 pétitions avec 173 signatures. — *Lebbeke*, 88 signatures. — *Zwyn-drecht*, 82 signatures. — *Belcele*, 70 signatures. — *Caprycke*, 92 signatures. — *Hulle*, 36 signatures. — *Zult*, 47 signatures. — *Berchem*, 12 signatures. — *Maria-Lerne*, 23 signatures. — *Uylbergen*, 111 signatures. — *Amaugies*, 26 signatures. — *Russeignies*, 10 signatures. — *Oude-Cappelle*, 17 signatures. — *Calloo*, 17 signatures. — *Veurne*, 73 signatures. — *Estampais*, 23 signatures. — *Meerenhack*, 19 signatures.

Total des pétitions, 77.

— des signatures, 4,112.

HAINAUT. *Ath*, 1 pétition avec 14 signatures. — *Soignies*, 218 signatures. — *Rœulx*, 97 signatures. — *Seneffe*, 3 pétitions avec 144 signatures. — *Fontaine-l'Evêque*, 3 pétitions avec 170 signatures. — *Merbes-le-Château*, 141 signatures. — *Beaumont*, 4 pétitions avec 100 signatures. — *Chimay*, 6 signatures. — *Seloigne*, 2 pétitions avec 47 signatures. — *Bourlers*, 82 signatures. — *Momi-gnies*, 4 pétitions avec 36 signatures. — *Macon*, 3 pétitions avec 36 signatures. — *Virelles*, 2 pétitions avec 46 signatures. — *Rance*, 2 pétitions avec 74 signatures. — *Montbliart*, 3 pétitions avec 36 signatures. — *Sivry*, 2 pétitions avec 97 signatures. — *Grandrieux*, 38 signatures. — *Erpion*, 69 signatures. — *Renties*, 20 signatures. — *Strée*, 23 signatures. — *Montigny-Saint-Christophe*, 61 signatures. — *Grandreng*, 3 pétitions avec 166 signatures. — *Merbes-le-Château*, 22 signatures. — *Courcelles*, 22 signatures. — *Gouy*, 20 signatures. — *Châtelet*, 101 signatures. — *Masnuy-Saint-Jean*, 2 pétitions avec 39 signatures. — *Dour*, 2 pétitions avec 133 signatures. — *Paturages*, 294 signatures. — *Boussu*, 7 signatures. — *Quiévrain*, 82 signatures. — *Bossus-lez-Walcourt*, 147 signatures. — *Baudour*, 13 signatures. — *Pommerœul*, 97 signatures. —

Quevaucamps, 2 pétitions avec 104 signatures. — *Rèves*, 83 signatures. — *Feluy*, 9 signatures. — *Ghislenghien*, 2 pétitions avec 38 signatures. — *Bièvene*, 11 signatures. — *Lessines*, 2 pétitions avec 23 signatures. — *Bois-de-Lessines*, 2 pétitions avec 104 signatures. — *Flobecq*, 2 pétitions avec 243 signatures. — *Frasnes*, 3 pétitions avec 93 signatures. — *Pecq*, 3 pétitions avec 61 signatures. — *Leers-Nord*, 53 signatures. — *Rouveroy*, 21 signatures. — *Neufville*, 50 signatures. — *Sirautin*, 63 signatures. — *Hensies*, 88 signatures. — *Bauwelz*, 63 signatures. — *Gilly*, 57 signatures. — *Ogy*, 48 signatures. — *Attres*, 7 signatures. — *Estinne-au-Val*, 74 signatures. — *Wagnelée*, 63 signatures. — *Solre-Saint-Géry*, 14 pétitions avec 144 signatures. — *Estaimpuis*, 23 signatures. — *Deux-Aeren*, 2 pétitions avec 98 signatures. — *Grupont*, 26 signatures. — *Bailleul*, 33 signatures. — *Froid-Chapelle*, 4 pétitions avec 123 signatures. — *Lodelinsart*, 81 signatures. — *Hennuyères*, 200 signatures. — *Hacquegnies*, 73 signatures. — *Marbais*, 53 signatures. — *Faurœulx*, 74 signatures. — *Ghoy*, 3 pétitions avec 157 signatures. — *Hamaide*, 64 signatures. — *Olloy*, 90 signatures. — *Ormeignies*, 78 signatures. — *Gibecq*, 40 signatures. — *Tournepe*, 70 signatures. — *Beumenil*, 48 signatures. — *Ollignies*, 27 signatures. — *Maboge*, 14 signatures. — *Bray*, 30 signatures. — *Thibessart*, 10 signatures. — *Famicé*, 43 signatures. — *Forges*, 3 pétitions avec 70 signatures. — *Salles*, 4 pétitions avec 197 signatures. — *Castillon*, 2 pétitions avec 46 signatures. — *Bersillies-l'Abbaye*, 36 signatures. — *Marchipont*, 30 signatures. — *Brasmenil*, 20 signatures. — *Evregnies*, 4 signatures. — *Henripont*, 48 signatures. — *Ghoy*, 3 pétitions avec 160 signatures. — *Herquegnies*, 25 signatures. — *Mortanwelz*, 37 signatures. — *Farciennes*, 36 signatures. — *Lompret*, 26 signatures. — *Plaches-lez-Gerpennes*, 61 signatures. — *Athis*, 43 signatures. — *Ladeuze*, 123 signatures. — *Roux*, 2 pétitions avec 48 signatures. — *Petit-Voir*, 42 signatures. — *Bois-d'Haine*, 5 signatures. — *Leugnies*, 3 pétitions avec 33 signatures. — *Basily*, 101 signatures. — *Ostiches*, 61 signatures. — *Cornières*, 2 pétitions avec 23 signatures. — *Bailièvre*, 7 signatures. — *Aubel-Saint-Jean-Sart*, 54 signatures. — *Grandmetz*, 33 signatures. — *Saint-Amand-Fleurus*, 123 signatures. — *Heppegnies*, 2 pétitions avec 67 signatures. — *Peissant*, 2 pétitions avec 89 signatures. — *Warnant*, 37 signatures. — *Carnières*, 56 signatures. — *Moumignies*, 39 signatures. — *Isières*, 39 signatures. — *Sars-la-Buissière*, 180 signatures. — *Vodecq*, 3 pétitions avec 59 signatures. — *Villers-la-Tour*, 84 signatures. — *Housse*, 12 signatures. — *Hornu*, 9 signatures. — *Bienne-lez-Happart*, 52 signatures. — *OEudeghien*, 40 signatures. — *Ollignies*, 69 signatures. — *Valinnes*, 12 signatures. — *Vergnies*, 29 signatures. — *Brye*, 23 signatures. — *Baileux*, 16 signatures. — *Meslin-l'Évêque*, 3 pétitions avec 49 signatures. — *Sirault*, 16 signatures. — *Lodelinsart*, 13 signatures. — *Laplaigne*, 3 pétitions avec 70 signatures. — *Rougy*, 13 signatures. — *Eugies*, 82 signatures. — *Maissin*, 7 signatures. — *Fouron-Saint-Martin*, 3 signatures. — *Mont-Sainte-Aldegonde*, 23 signatures. — *Engelmanshoven*, 33 signatures. — *Waudrez*, 10 signatures. — *Manage*, 13 signatures. — *Barbanson*, 2 pétitions avec 19 signatures. — *Harchies*, 4 pétitions avec 38 signatures. — *Pergnies*, 2 pétitions avec 30 signatures. — *Sourret*, 18 signatures. — *Auvelais*, 24 signatures. — *Sart-Risbart*, 13 signatures. —

Cambron-Casteau, 55 signatures. — *Leers-et-Fosteau*, 68 signatures. — *Ham-sur-Sambre*, 122 signatures. — *Riezes*, 12 signatures. — *Ham-sur-Heur*, 16 signatures. — *Vieux-Sart*, 16 signatures. — *Harvengt*, 18 signatures. — *Saint-Remy*, 50 signatures. — *Tembleur*, 18 signatures. — *Chapelle-à-Watlines*, 12 signatures. — *Fubyse*, 2 pétitions avec 175 signatures. — *Rosière*, 2 pétitions avec 53 signatures. — *Huissignies*, 24 signatures. — *Grand-Voir*, 32 signatures. — *Hellebecq*, 32 signatures. — *Fraire*, 2 pétitions avec 2 signatures. — *Quivy-le-Grand*, 27 signatures. — *Villers-Perwin*, 24 signatures. — *Feluy*, 29 signatures. — *Quinne*, 42 signatures. — *Monceau-Imbrechies*, 41 signatures. — *Vaux*, 4 signatures. — *Buzet*, 19 signatures. — *Ragnier*, 14 signatures. — *Buvrines*, 36 signatures. — *Estinne-au-Mont*, 21 signatures. — *Petit-Rœulx*, 18 signatures. — *Vaulx*, 2 pétitions avec 18 signatures. — *Castiau-Thieusies*, 1 signature. — *Haucourt*, 29 signatures. — *L'Humaide*, 22 signatures. — *Mont-sur-Marchienne*, 25 signatures.

Total des pétitions, 239.

— des signatures, 9,634.

LIÈGE. *Liège*, 2 pétitions avec 20 signatures. — *Verviers*, 17 pétitions avec 1,169 signatures. — *Spa*, 2 pétitions avec 209 signatures. — *Stavelot*, 7 pétitions avec 228 signatures. — *Seraing*, 4 pétitions avec 164 signatures. — *Glons*, 2 pétitions avec 118 signatures. — *Charneux*, 2 pétitions avec 274 signatures. — *Ferrières*, 3 pétitions avec 57 signatures. — *Bra*, 36 signatures. — *Waremme*, 2 signatures. — *Fosse*, 15 signatures. — *Wanne*, 4 signatures. — *Stoumont*, 40 signatures. — *Franconchaps*, 48 signatures. — *La Reid*, 45 signatures. — *Comblain-au-Pont*, 2 pétitions avec 109 signatures. — *Chevron*, 49 signatures. — *Theux*, 156 signatures. — *Jalhay*, 105 signatures. — *Oneux*, 56 signatures. — *Vaux*, 67 signatures. — *Nandrin*, 29 signatures. — *Ombret*, 23 signatures. — *Vierset*, 49 signatures. — *Pailhe*, 48 signatures. — *Vyle*, 71 signatures. — *Abée*, 155 signatures. — *Soilles*, 105 signatures. — *Hannut*, 84 signatures. — *Marchin-Waremme*, 25 signatures. — *Lambermont*, 18 signatures. — *Trognée*, 36 signatures. — *Noidré*, 16 signatures. — *Filot*, 36 signatures. — *Marchin*, 300 signatures. — *Neerlanden*, 64 signatures. — *La Gleize*, 3 pétitions avec 82 signatures. — *Flémalle-Haute*, 36 signatures. — *Ongrée*, 25 signatures. — *Jemeppe*, 25 signatures. — *Nerwinden*, 55 signatures. — *Memback*, 56 signatures. — *Ramelot*, 36 signatures. — *Grâce-Berleur*, 38 signatures. — *Ermal*, 27 signatures. — *Baelen*, 2 pétitions avec 51 signatures. — *Sprimont*, 3 pétitions avec 126 signatures. — *Ocquier*, 46 signatures. — *Dison*, 267 signatures. — *Trembleur*, 2 pétitions avec 25 signatures. — *Rahier*, 4 pétitions avec 55 signatures. — *Awirs*, 75 signatures. — *Avesnes*, 32 signatures. — *Grand-Rechain*, 144 signatures. — *Chaussée-Notre-Dame*, 55 signatures. — *Orye*, 38 signatures. — *Clermont*, 48 signatures. — *Beco*, 54 signatures. — *Petit-Rechain*, 252 signatures. — *Tiège*, 25 signatures. — *Grivegnée*, 150 signatures. — *Sevignez*, 36 signatures. — *Merdorp*, 2 pétitions avec 30 signatures. — *Battice*, 5 pétitions avec 233 signatures. — *Feneur*, 51 signatures. — *Oubre-Louxke*, 36 signatures. — *Leers-Saint-Gervais*, 49 signatures. — *Terwagne*, 91 signatures. — *Eretien*, 55 signatures. — *Ciplet*, 31 signatures. — *Rosoux*, 42 signa-

tures. — *Lierneux*, 15 signatures. — *Leers-sur-Geer*, 15 signatures. — *Cahotte*, 25 signatures. — *Donceel*, 38 signatures. — *Creppe*, 50 signatures. — *La Reid*, 2 pétitions avec 80 signatures. — *Bois-Bourru*, 25 signatures. — *Soiron*, 2 pétitions avec 98 signatures. — *Grandville*, 56 signatures. — *Hogné*, 40 signatures. — *Bombaye*, 56 signatures. — *Ogné*, 24 signatures. — *Dolembreux*, 25 signatures. — *Bettincourt*, 18 signatures. — *Horion-Hozemont*, 74 signatures. — *Cloux-Aubel*, 35 signatures. — *Exbomant*, 15 signatures. — *Yvoz-Ramet*, 33 signatures. — *Pepinster*, 2 pétitions avec 77 signatures. — *Gleixache*, 17 signatures. — *Neuville*, 15 signatures. — *Mouland*, 1 signature. — *Hubel*, 84 signatures. — *Cornesse*, 106 signatures. — *Burdinne*, 90 signatures. — *Ben-Ahin*, 123 signatures. — *Jalhay*, 2 pétitions avec 27 signatures. — *Caronhed*, 15 signatures. — *Attenhove*, 111 signatures. — *Waleffes*, 45 signatures. — *Aineffe*, 8 signatures. — *Montenier*, 17 signatures. — *Saint-Remy*, 48 signatures. — *Lise*, 63 signatures. — *Fize-Fontaine*, 45 signatures. — *Sart-Lierneux*, 9 signatures. — *Fouzon-Saint-Martin*, 45 signatures. — *Berloz*, 94 signatures. — *Xhendelesse*, 2 pétitions avec 73 signatures. — *Froidthier*, 2 pétitions avec 112 signatures. — *Mons*, (Liège) 22 signatures. — *Bierset*, 45 signatures. — *Ochain*, 62 signatures. — *Chansche*, 18 signatures. — *Fays-Linée*, 19 signatures. — *Basse-Baudeuze*, 5 signatures. — *Pthimister*, 3 signatures. — *Hockai*, 20 signatures. — *Xhoris*, 46 signatures. — *Celles*, 179 signatures. — *Visé*, 94 signatures. — *Chaufontaine*, 75 signatures. — *Floret-Bras*, 8 signatures. — *Dieuse-Ville*, 2 signatures. — *Nivelle*, 38 signatures. — *Moulane*, 50 signatures.

Total des pétitions, 179.

— des signatures, 8,962.

LIMBOURG. *Tongres*, 204 signatures. — *Maeseyck*, 1 pétition avec 74 signatures. — *Saint-Trond*, 2 pétitions avec 271 signatures. — *Peer*, 9 pétitions avec 90 signatures. — *Bilsen*, 3 pétitions avec 117 signatures. — *Brée*, 27 signatures. — *Mariembourg*, 2 pétitions avec 35 signatures. — *Tongerloo*, 1 signature. — *Fall et mheer*, 31 signatures. — *Langdorp*, 2 pétitions avec 71 signatures. — *Mielen*, 66 signatures. — *Loivarge*, 44 signatures. — *Neerhaeren*, 65 signatures. — *Meerwyck*, 12 signatures. — *Linckhout*, 32 signatures. — *Rathem*, 111 signatures. — *Montenaeken*, 30 signatures. — *Marlinne*, 49 signatures. — *Thielen*, 4 pétitions avec 197 signatures. — *Boorsheim*, 95 signatures. — *Bocholt*, 64 signatures. — *Baessenge*, 497 signatures. — *Helenhem*, 2 pétitions avec 45 signatures. — *Wintershoven*, 36 signatures. — *Beusden*, 24 signatures. — *Jesseren*, 50 signatures. — *Neeroeteren*, 2 pétitions avec 88 signatures. — *Wellen*, 136 signatures. — *Houthalen*, 2 pétitions avec 131 signatures. — *Metecoven*, 18 signatures. — *Runckelen*, 11 signatures. — *Gruitrade*, 79 signatures. — *Aelst*, 37 signatures. — *Vlytingen*, 21 pétitions avec 21 signatures. — *Duras*, 17 signatures. — *Gorssum*, 29 signatures. — *Nieuwerkerken*, 17 signatures. — *Laek*, 32 signatures. — *Binderuele*, 27 signatures. — *Lanaken*, 54 signatures. — *Goyer*, 42 signatures. — *Opplabbeck*, 58 signatures. — *Brusthem*, 40 signatures. — *Veldwezelt*, 46 signatures. — *Uyckhoven*, 21 signatures. — *Ellicom*, 25 signatures. — *Riempete*, 24 signatures. — *Gingelom*,

46 signatures. — *Corswarem*, 20 signatures. — *Kerniel*, 44 signatures. — *Reckhiene*, 8 signatures. — *Genœlselderren*, 34 signatures. — *Ophasselt*, 18 signatures. — *Dilsen*, 65 signatures. — *Heppen*, 50 signatures. — *Keppel*, 18 signatures. — *Vlamersinghe*, 44 signatures. — *Millen*, 70 signatures. — *Frasnes*, 2 pétitions avec 82 signatures. — *Heusden*, 20 signatures. — *Welkenraedt*, 2 pétitions avec 30 signatures. — *Cortessem*, 30 signatures. — *Grandzamine*, 44 signatures. — *Nederheim*, 25 signatures. — *Beverst*, 26 signatures. — *Cosem*, 49 signatures. — *Boosmeer*, 24 signatures. — *Hoesselt*, 93 signatures. — *Herderen*, 50 signatures. — *Opgrimby*, 7 signatures. — *Martenslindes*, 5 signatures. — *Borloo*, 2 pétitions avec 40 signatures. — *Pirange*, 12 signatures. — *Stockhüm*, 56 signatures. — *Rommershoven*, 55 signatures. — *Stevoort*, 51 signatures. — *Heers*, 90 signatures. — *Buringen*, 26 signatures. ,

Total des pétitions, 120.

— des signatures, 4,557.

LUXEMBOURG. *Marche*, 101 signatures. — *Neufchâteau*, 3 pétitions avec 141 signatures. — *Bouillon*, 3 pétitions avec 18 signatures. — *Virton*, 3 pétitions avec 205 signatures. — *Laroche*, 6 pétitions avec 105 signatures. — *Nasogne*, 2 pétitions avec 76 signatures. — *Erézée*, 19 signatures. — *Paliseul*, 5 signatures. — *Étalle*, 2 pétitions avec 41 signatures. — *Hallanzy*, 15 signatures. — *Rendeux-Bas*, 22 signatures. — *Villers-sur-Semois*, 2 pétitions avec 28 signatures. — *Muno*, 7 pétitions avec 71 signatures. — *Saint-Léger*, 4 pétitions avec 166 signatures. — *Châtillon*, 112 signatures. — *Anlier*, 148 signatures. — *Meillier*, 6 signatures. — *Herbeumont*, 3 pétitions avec 95 signatures. — *Bertrix*, 2 pétitions avec 309 signatures. — *Fays-les-Veneurs*, 2 pétitions avec 73 signatures. — *Anloy*, 2 pétitions avec 76 signatures. — *Opont*, 25 signatures. — *Staimont*, 35 signatures. — *Fays*, 2 pétitions avec 51 signatures. — *Daverdisse*, 6 pétitions avec 82 signatures. — *Villance*, 71 signatures. — *Sohier*, 52 signatures. — *Chanly*, 72 signatures. — *Bure*, 2 pétitions avec 89 signatures. — *Hawenne*, 65 signatures. — *Grune*, 55 signatures. — *Bande*, 3 pétitions avec 153 signatures. — *Hodister*, 2 pétitions avec 70 signatures. — *Humain*, 2 pétitions. — *Waha*, 22 signatures. — *Aye*, 52 signatures. — *Hotton*, 2 pétitions avec 14 signatures. — *Say*, 48 signatures. — *Bomal*, 9 signatures. — *Grand-Menil*, 6 pétitions avec 153 signatures. — *Besse*, 30 signatures. — *Marcourt*, 2 pétitions avec 77 signatures. — *Holleux*, 3 pétitions avec 106 signatures. — *Remin-Champagne*, 2 pétitions avec 7 signatures. — *Blanu-Fontaine*, 14 signatures. — *Salin-Château*, 82 signatures. — *Limerlé*, 57 signatures. — *Wibrin*, 74 signatures. — *Beausaint*, 26 signatures. — *Hives*, 14 signatures. — *Artho*, 2 pétitions avec 59 signatures. — *Tillet*, 2 pétitions avec 74 signatures. — *Champlon*, 45 signatures. — *Sibret*, 3 pétitions avec 94 signatures. — *Lestailles*, 2 pétitions avec 17 signatures. — *Remagne*, 72 signatures. — *Sainte-Marie*, 119 signatures. — *Bras*, 15 signatures. — *Fronville*, 51 signatures. — *Erneuville*, 56 signatures. — *Carlsbourg*, 45 signatures. — *Chéoux*, 74 signatures. — *Girgaine*, 4 signatures. — *Couvin*, 3 pétitions avec 108 signatures. — *Ollomont*, 60 signatures. — *Lomprez*, 45 signatures. — *Isier*, 62 signatures. — *Hondemont*, 58 signatures. — *Bovigny*, 72 signatures.

Journal, 44 signatures. — *Lacuisine*, 48 signatures. — *Robelmont*, 49 signatures. — *Ville-du-Bois*, 2 pétitions avec 100 signatures. — *Bathincourt*, 50 signatures. — *Hompré*, 95 signatures. — *Tinsigny*, 60 signatures. — *Saint-Mard*, 3 pétitions avec 59 signatures. — *Arville*, 110 signatures. — *Sivry*, 3 pétitions avec 103 signatures. — *Merny*, 2 pétitions avec 22 signatures. — *Marschan*, 50 signatures. — *Sprimont* (Luxembourg), 94 signatures. — *Cugnon*, 62 signatures. — *Cherhied*, 13 signatures. — *Rossart*, 52 signatures. — *Noire-Fontaine*, 3 pétitions avec 103 signatures. — *Schockville*, 15 signatures. — *Hayons*, 2 pétitions avec 58 signatures. — *Tellin*, 15 pétitions avec 15 signatures. — *Odeigne*, 3 pétitions avec 53 signatures. — *Vertaine*, 29 signatures. — *Lecheret*, 2 pétitions avec 26 signatures. — *Enneilles*, 25 signatures. — *Marloye*, 25 signatures. — *Wardai*, 2 signatures. — *Orsonfaing*, 2 pétitions avec 25 signatures. — *Willamourt*, 13 signatures. — *Beehe*, 38 signatures. — *Haléconreux*, 31 signatures. — *Magenotte*, 31 signatures. — *Max-Kuzal*, 32 signatures. — *Marche-en-Famenne*, 41 signatures. — *Leinsck*, 38 signatures. — *Tournay* (Luxembourg), 14 signatures. — *Tintigny*, 2 pétitions avec 16 signatures. — *Jusseret*, 2 signatures. — *Signeux*, 53 signatures. — *Frahan*, 18 signatures. — *My*, 25 signatures. — *Habay-la-Vieille*, 2 pétitions avec 63 signatures. — *Wansy*, 27 signatures. — *Mopertingen*, 23 signatures. — *Jupille*, 15 signatures. — *Masbourg*, 37 signatures. — *Sugny*, 2 pétitions avec 38 signatures. — *Tronquoy*, 15 signatures. — *Quespelt*, 13 signatures. — *Postet*, 5 signatures. — *Shumchamps*, 14 signatures. — *Sainly*, 25 signatures. — *Halle*, 12 signatures. — *Jussut*, 2 pétitions avec 40 signatures. — *La Géripont*, 7 signatures. — *Montignier*, 20 signatures. — *Martchant*, 11 signatures. — *Ourte-Beho*, 17 signatures. — *Lambermont*, 18 signatures. — *Martelange*, 68 signatures. — *Bercheux*, 5 signatures. — *Porcheresse*, 3 pétitions avec 75 signatures. — *Honville*, 2 pétitions avec 23 signatures. — *Sart*, 2 pétitions avec 58 signatures. — *Roy*, 20 signatures. — *Sberchamps*, 40 signatures. — *Laneuville-au-Bois*, 11 signatures. — *Mierchamps*, 19 signatures. — *Benechampay*, 20 signatures. — *Waharday*, 17 signatures. — *Mirnard*, 31 signatures. — *Nothomb*, 25 signatures. — *Blanche-Orelle*, 15 signatures. — *Pesche*, 28 signatures. — *Our*, 18 signatures. — *Ebly*, 30 signatures. — *La Braperie*, 3 signatures. — *Vaux-lez-Chêne*, 11 signatures. — *Battange*, 24 signatures. — *Moiry*, 6 signatures. — *Mont*, 3 pétitions avec 66 signatures. — *Champs*, 21 signatures. — *Smuid*, 15 signatures. — *Geneville*, 19 signatures. — *Ménu-Fontaine*, 19 signatures. — *Burnon*, 8 signatures. — *Stockem*, 2 pétitions avec 36 signatures. — *Moulin-de-Ronette*, 1 signature. — *Erelos*, 21 signatures. — *Strée*, 2 pétitions avec 60 signatures. — *Hondrigny*, 27 signatures. — *Denée*, 5 pétitions avec 13 signatures. — *Géhoville*, 57 signatures. — *Saint-Remy*, 22 signatures. — *Vaux-lez-Rosière*, 14 signatures. — *Villez*, 11 signatures. — *Tugnon*, 20 signatures. — *Lutremange*, 2 pétitions avec 55 signatures. — *Vielsalm*, 2 pétition avec 25 signatures. — *Mergny*, 1 signature. — *Longvilly*, 2 pétitions avec 56 signatures. — *Bongnimont*, 21 signatures. — *Benonchamps*, 9 signatures. — *Marbehout*, 16 signatures. — *Freyneux*, 3 pétitions avec 24 signatures. — *Devanlave*, 29 signatures. — *Froidlieu*, 16 signatures. — *Sorée*, 1 signature. — *Maissin*,

20 signatures. — *Trelle*, 24 signatures. — *Lignères*, 26 signatures. — *Lava-chène*, 50 signatures. — *Rechrival*, 51 signatures. — *Morimont*, 4 pétitions avec 54 signatures. — *Nives*, 2 pétitions avec 56 signatures. — *Redin*, 51 signatures. — *Bercheux*, 15 signatures. — *Marvie*, 27 signatures. — *Hampré*, 2 pétitions avec 26 signatures. — *Jeanveaux*, 29 signatures. — *Wilmont*, 57 signatures. — *Massul*, 2 pétitions avec 6 signatures. — *Bibange*, 55 signatures. — *Luzenol*, 19 signatures. — *Offagne-Gomery*, 56 signatures. — *Bleid*, 2 pétitions avec 55 signatures. — *Toutelange*, 2 pétitions avec 57 signatures. — *Maisoncelle*, 6 signatures. — *Sugny*, 50 signatures. — *Ronchamps*, 25 signatures. — *Chavanne*, 16 signatures. — *Harsin*, 19 signatures. — *Attre*, 52 signatures. — *Pest*, 1 signature. — *Fosse*, 5 signatures. *Chêne*, 14 signatures. — *Plainevaux et Nollevaux*, 2 pétitions avec 45 signatures. — *Bellevaux*, 5 signatures. — *Ligniers*, 6 signatures. — *Harchimont*, 5 signatures. — *Longleur*, 7 signatures. — *Sterpigny*, 51 signatures. — *Verlée*, 9 signatures. — *Dohan*, 2 pétitions avec 54 signatures. — *Offagne*, 18 signatures. — *Harrenne*, 54 signatures. — *Fisenne*, 2 pétitions avec 16 signatures. — *Walcourt*, 1 signature. — *Marbay*, 59 signatures. — *Petit-Han*, 8 signatures. — *Orgéo*, 5 pétitions avec 28 signatures. — *Remoiville*, 51 signatures. — *Arloncourt*, 8 pétitions avec 55 signatures. — *Vermont*, 21 signatures. — *Borzée*, 7 signatures. — *Gardron*, 56 signatures. — *Trifoy*, 11 signatures. — *Marenne*, 57 signatures. — *Robelmont*, 41 signatures. — *Watrinsart*, 7 signatures. — *Compogne*, 57 signatures. — *Gerimont*, 14 signatures. — *Hampteau*, 50 signatures. — *Valansart*, 68 signatures. — *Renlier*, 69 signatures. — *Halma*, 45 signatures. — *Gènes*, 21 signatures. — *Lavaselle*, 12 signatures. — *Grimbeimont*, 54 signatures. — *Dengelberg*, 17 signatures. — *Mormenille*, 5 pétitions avec 20 signatures. — *Houwart et de Hervanne*, 44 signatures. — *Griborimont*, 58 signatures. — *Houmont*, 25 signatures. — *Musson*, 2 pétitions avec 65 signatures. — *Hargimont*, 2 pétitions avec 45 signatures. — *Lassacherie*, 1 signature. — *Mouszon*, 1 signature. — *Belligny*, 22 signatures. — *Warnack*, 19 signatures. — *Wardin*, 9 signatures. — *Blendeux-Saint-Lambert*, 14 signatures. — *Gouvy*, 56 signatures. — *Tohogne*, 2 pétitions avec 99 signatures. — *Passemange*, 55 signatures. — *Tavigny*, 82 signatures. — *Petit-Thier*, 28 signatures. — *Boussout-en-Fagne*, 1 signature. — *Godinvalle*, 7 signatures. — *Berimenille*, 1 signature. — *Fraimont*, 27 signatures. — *Mussy-la-Ville*, 2 pétitions avec 107 signatures. — *On*, 4 signatures. — *Thimont*, 16 signatures. — *Granville*, 25 signatures. — *Harinsart*, 15 signatures. — *Amounines*, 44 signatures. — *Sausin*, 11 signatures. — *Volaville*, 22 signatures. — *Villancourt*, 11 signatures. — *Coustenmont*, 7 signatures. — *Warempage*, 16 signatures. — *Morlimaid*, 58 signatures. — *Nohapré*, 14 signatures. — *Glaumont*, 10 signatures. — *Mogimont*, 90 signatures.

Total des pétitions, 374.

— signatures, 9,502.

NAMUR. *Namur*, 1 pétition avec 611 signatures. — *Couvin*, 1 pétition avec 44 signatures. — *Philippeville*, 5 pétitions avec 16 signatures. — *Florenne*, 2 pétitions avec 105 signatures. — *Fosse*, 2 pétitions avec 9 signatures. — *Gembloux*, 170 signatures. — *Andenne*, 2 pétitions avec 105 signatures. — *Ciney*, 2 pétitions

avec 154 signatures. — *Beaurainq*, 3 signatures. — *Dhuy*, 33 signatures. — *Gedinne*, 2 pétitions avec 61 signatures. — *Carbion-Louette-Saint-Pierre*, 81 signatures. — *Graid*, 47 signatures. — *Bourseigne-Neuve*, 3 pétitions avec 53 signatures. — *Vonèche*, 5 pétitions avec 47 signatures. — *Félenne*, 52 signatures. — *Honnaye*, 2 pétitions avec 64 signatures. — *Winenne*, 8 signatures. — *Ave-et-Auffe*, 42 signatures. — *Villers-sur-Lesse*, 10 signatures. — *Han-sur-Lesse*, 2 pétitions avec 63 signatures. — *Wanlin*, 53 signatures. — *Mongauthier*, 32 signatures. — *Blaimont*, 27 signatures. — *Sart-Cutinne*, 1 signature. — *Custine*, 19 signatures. — *Chevrotogne*, 43 signatures. — *Celle*, 23 signatures. — *Sorinne*, 74 signatures. — *Braibont*, 10 signatures. — *Spontin*, 40 signatures. — *Sinsin*, 6 pétitions avec 46 signatures. — *Mohiville*, 2 pétitions avec 22 signatures. — *Furfooz*, 41 signatures. — *Verlée*, 2 pétitions avec 41 signatures. — *Sorcé*, 70 signatures. — *Hamois*, 27 signatures. — *Assesses*, 3 pétitions avec 10 signatures. — *Ohey*, 2 pétitions avec 126 signatures. — *Grandmanil*, 50 signatures. — *Ligny*, 2 pétitions avec 112 signatures. — *Jemeppe-sur-Sambre*, 225 signatures. — *Falisolle*, 9 signatures. — *Bois-de-Villers*, 20 signatures. — *Bienne*, 94 signatures. — *Biesne*, 30 signatures. — *Furnaux*, 17 signatures. — *L'Eglise*, 48 signatures. — *Senzeilles*, 2 pétitions avec 33 signatures. — *Villers-en-Fagne*, 20 signatures. — *Roly*, 48 signatures. — *Mariembourg* (Namur), 23 signatures. — *Matagne-la-Grande*, 28 signatures. — *Grandrieux*, 24 signatures. — *Rosée*, 30 signatures. — *Cul-des-Sarts*, 13 pétitions avec 233 signatures. — *Notoye*, 7 pétitions avec 33 signatures. — *Bois-de-Gonrieux-de-Cul-des-Sarts*, 18 signatures. — *Cul-des-Sarts*, 14 signatures. — *Parsonniers-de-Cul-des-Sarts*, 22 signatures. — *Onhaye*, 36 signatures. — *Yeys-Gomezée*, 146 signatures. — *Membre*, 28 signatures. — *Hingion*, 77 signatures. — *Ormelon*, 92 signatures. — *Annevoye*, 77 signatures. — *Solre-sur-Sambre*, 113 signatures. — *Hansille*, 88 signatures. — *Vierves*, 110 signatures. — *Treignes*, 81 signatures. — *Lervez*, 36 signatures. — *Floreffe*, 4 pétitions avec 177 signatures. — *Suarlée*, 32 signatures. — *Aublain*, 6 pétitions avec 98 signatures. — *Arbre*, 83 signatures. — *Malvoison*, 54 signatures. — *Focant*, 87 signatures. — *Willerzies*, 9 pétitions avec 32 signatures. — *Noville-les-Bois*, 109 signatures. — *Meux-Letigé*, 54 signatures. — *Grasfaix*, 83 signatures. — *Sautour*, 50 signatures. — *Hanzinne*, 114 signatures. — *Mazée*, 63 signatures. — *Schallin*, 52 signatures. — *Saint-Germain*, 33 signatures. — *Saint-Gérard*, 88 signatures. — *Surice*, 100 signatures. — *Feschaux*, 34 signatures. — *Serinchamps*, 69 signatures. — *Sombreffe*, 2 pétitions avec 148 signatures. — *Hanrét*, 135 signatures. — *Nismes*, 80 signatures. — *Liernu*, 30 signatures. — *Ernage*, 48 signatures. — *Buissonville*, 87 signatures. — *Félenne*, 53 signatures. — *Méan*, 20 signatures. — *Warisoulà*, 58 signatures. — *Cortil-Noirmont*, 53 signatures. — *Leuze* (Namur), 83 signatures. — *Soumoy*, 30 signatures. — *Boneffe*, 28 signatures. — *Corimont*, 14 signatures. — *Vogencé*, *Vencimont*, 62 signatures. — *Boussu-en-Fagne*, 8 signatures. — *Corenne*, 11 signatures. — *Aische-en-R fail*, 12 signatures. — *Gimée*, 2 signatures. — *Sivry-Gavingue*, 6 signatures. — *Leignon*, 2 pétitions avec 23 signatures. — *Bruly-de-Couvin*, 10 signatures. — *Somnuère*, 2 pétitions avec 33 signatures. — *Doische*, 10 signatures. — *Resteigne*, 2 pétitions avec 77 signatures. — *Sandrôme*, 31 signatures. — *Moiville*, 11 signatures. — *Fagnolle*, 22 signatures. —

Somme-Deuze, 18 signatures. — *Gourdinne*, 5 pétitions avec 40 signatures. — *Purnode*, 45 signatures. — *Rosières*, 2 pétitions avec 54 signatures. — *Jamaye*, 44 signatures. — *Fronville*, 6 signatures. — *Villers-lez-Heest*, 28 signatures. — *Hour*, 22 signatures. — *Dailly*, 22 pétitions avec 44 signatures. — *Solre-Saint-Gery*, 2 pétitions avec 26 signatures. — *Moustier-sur-Sambre*, 57 signatures. — *Merlemont*, 18 signatures. — *Rienne*, 2 pétitions avec 20 signatures. — *Ambly*, 3 pétitions avec 39 signatures. — *Bourdon*, 18 signatures. — *Malonne*, 106 signatures. — *Hérocl*, 8 signatures. — *Souvenière*, 26 signatures. — *Marchonvelette*, 45 signatures. — *Monts-de-Godinne*, 2 pétitions avec 55 signatures. — *La Vaux-Sainte-Anne*, 3 pétitions avec 11 signatures. — *Grand-Liez*, 39 signatures. — *Gelbressée*, 45 signatures. — *Pessoux*, 64 signatures. — *Warmifontaine*, 55 signatures. — *Branchon*, 49 signatures. — *Houyet*, 128 signatures. — *Havenne*, 45 signatures. — *Potignier*, 90 signatures. — *Emptinne*, 2 pétitions avec 145 signatures. — *Beursegne-Neuve*, 40 signatures. — *Longueville*, 45 signatures. — *Failon*, 42 signatures. — *Dourbes*, 92 signatures. — *Andoy*, 49 signatures. — *Selayn-Bonne-Ville*, 90 signatures. — *La Forêt*, 58 signatures. — *Bioul*, 132 signatures. — *Orchimont*, 45 signatures. — *Lisogne*, 71 signatures. — *Chairière*, 58 signatures. — *Borinnes*, 118 signatures. — *Alle*, 69 signatures. — *Lesve*, 105 signatures. — *Pesche*, 65 signatures. — *Achène*, 65 signatures. — *Craibant*, 32 signatures. — *Anthée*, 51 signatures. — *Bonsiv*, 45 signatures. — *Somme-Leuze*, 30 signatures. — *Beez*, 8 signatures. — *Marnimont*, 25 signatures. — *Dion*, 3 pétitions avec 51 signatures. — *Maffe*, 3 pétitions avec 25 signatures. — *Strée*, 2 pétitions avec 30 signatures. — *Wankin*, 10 signatures. — *Balatre-Saint-Martin*, 36 signatures. — *Conneux*, 30 signatures. — *Maillière*, 22 signatures. — *Sart-Custinne*, 44 signatures. — *Finnevaux*, 30 signatures. — *Wiesme*, 34 signatures. — *Petite-Chapelle*, 3 pétitions avec 37 signatures. — *Florifouze*, 15 signatures. — *Fongrinne*, 10 signatures. — *Moiseux*, 5 pétitions avec 65 signatures. — *Hastère par de là*, 8 signatures. — *Villers-le-Jambon*, 30 signatures. — *Forville*, 24 signatures. — *Baronville*, 9 signatures. — *Froidfontaine*, 30 signatures. — *Landenne-sur-Meuse*, 149 signatures. — *Perwez* (Namur), 50 signatures. — *Thuy-le-Bauduin*, 30 signatures. — *Gendron*, 25 signatures. — *Farciennes*, 2 pétitions avec 7 signatures. — *Nettine*, 22 signatures. — *Petigny*, 12 signatures. — *Herhet*, 36 signatures. — *Sart-Eustache*, 32 signatures. — *Monville*, 15 signatures. — *Deulier*, 14 signatures. — *Houdremont*, 6 signatures. — *Laneffe*, 1 signature. — *Saint-Martin*, 27 signatures. — *Florée*, 32 signatures. — *Mazy*, 17 signatures. — *Roux*, 15 signatures. — *Flocant*, 6 signatures. — *Hettine*, 22 signatures. — *Bienwart*, 62 signatures. — *Vedrin*, 125 signatures. — *Pontillas*, 45 signatures. — *Emune*, 42 signatures. — *Anhée*, 59 signatures. — *Mesnil*, 42 signatures. — *Genesse*, 3 pétitions avec 101 signatures. — *Durmal*, 54 signatures. — *Belle-Fontaine*, 63 signatures. — *Mettet*, 220 signatures. — *Rhismes*, 113 signatures. — *Daerce et Ausse*, 6 signatures. — *Micret*, 6 pétitions avec 100 signatures. — *Doussour*, 24 signatures. — *Mulsonniaux*, 21 signatures. — *Evoir*, 59 signatures. — *Flortoy*, 25 signatures. — *Landenne*, 15 signatures. — *Graux*, 4 pétitions avec 46 signatures. — *Heure*, 35 signatures. — *Haillo*, 4 pétitions avec 85 signatures. — *Bièvre*, 5 pétitions avec 16

signatures. — *Sart-en-Fagne*, 40 signatures. — *Mousève*, 22 signatures. — *Andennes*, 19 signatures. — *Haulewastia*, 37 signatures. — *Florville*, 18 signatures. — *Bruly de Coadin*, 15 signatures. — *Vivonne*, 142 signatures. — *Fronchimont*, 3 pétitions avec 58 signatures. — *Gué des Bonnaur*, 2 pétitions avec 32 signatures. — *Oignies*, 27 signatures. — *Weillin*, 31 signatures. — *Ferooz-Ceuzet*, 25 signatures. — *Corroy-le-Château*, 12 signatures. — *Thynes*, 26 signatures. — *Vodecée*, 27 signatures. — *Trembleur*, 31 signatures. — *Hesteigne*, 16 signatures. — *Haze*, 15 signatures. — *Rosière*, 23 signatures. — *Monin*, 28 signatures. — *Barvaux-Condroz*, 6 signatures. — *Chapois-Lesgnon*, 16 signatures. — *Olloy*, 3 pétitions avec 75 signatures. — *Tillier*, 31 signatures. — *Moustier*, 19 signatures. — *Frongrinner*, 30 signatures. — *Varet*, 17 signatures. — *Templouwe*, 24 signatures. — *Grupet*, 34 signatures. — *Dréhonce*, 78 signatures. — *Fairoul*, 15 signatures. — *Fraire*, 20 signatures. — *Bruly-de-Peschés*, 13 signatures. — *Skewre*, 10 signatures. — *Haid*, 35 signatures.

Total des pétitions, 364.
— des signatures, 13,376.

Récapitulation générale des pétitions parvenues à la Chambre, jusqu'au 10 mars 1858.

ANVERS	66	pétitions avec	3,064	signatures.
BRABANT	194	—	6,038	—
FLANDRE OCCIDENTALE.	108	—	4,917	—
FLANDRE ORIENTALE. .	77	—	4,112	—
HAINAUT	239	—	9,634	—
LIÈGE	179	—	8,962	—
LIMBOURG	120	—	4,557	—
LUXEMBOURG	374	—	9,502	—
NAMUR	364	—	13,376	—

Totaux 4,721 pétitions avec 64,162 signatures.

Tel est le résumé du pétitionnement jusqu'au 10 mars 1858.

Les pétitions assez nombreuses qui sont parvenues à la Chambre depuis cette époque pourront faire l'objet d'un appendice à ce rapport.

Aux chiffres que nous venons de présenter, il faut ajouter deux pétitions en faveur du *statu quo*, et trente-trois pétitions sans indication de communes ou dont l'origine est douteuse. Quelques pétitionnaires se sont contentés d'écrire les noms des hameaux ou des cantons qu'ils habitent. Bien que le caractère sérieux de ces documents ne semble pas contestable, on n'a pu les comprendre dans le travail qui précède. D'autres pétitions n'offrent pas d'autre marque d'origine que le timbre postal appliqué sur les enveloppes. Or, plusieurs de ces enveloppes ayant été égarées, force est de n'en faire mention que pour mémoire.

Votre commission, Messieurs, ne doute pas que le Gouvernement ne s'explique sur ses intentions au sujet de la réforme des lois sur la milice. Elle juge à peine nécessaire de l'y engager. Comme il paraît convenable et utile que les pétitions puissent être examinées, consultées et vérifiées par MM. les membres de la Chambre, votre commission a l'honneur de vous proposer, à l'unanimité, d'en ordonner le dépôt

au bureau des renseignements, et, ensuite, sur le bureau de la Chambre pendant la discussion du présent rapport.

Le Rapporteur,

COOMANS.

Le Président,

VANDER DONCKT.
